

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2020

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 001/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Sylvie HANNS donne procuration à Anne IZACARD
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Absent :

Eric REINNER

POINT N° 1

Titre	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 28 voix (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210208-001_02_2021-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 002/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Sylvie HANNS donne procuration à Anne IZACARD
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Absent:

Eric REINNER

POINT N° 2

Titre	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2020
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE PAR 27 VOIX POUR (dont 4 procurations) ET 1 ABSTENTION (J.M DELAYE)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210208-002_02_2021-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021



Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
5

Procurations :
4



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 003/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Sylvie HANNS donne procuration à Anne IZACARD
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Absent :

Eric REINNER

POINT N° 3

Titre DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA VILLE DE BRUMATH

Service référent Direction des Affaires Financières

Rapporteur Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal de la Ville de Brumath de l'exercice 2020, à savoir :

- Intégration d'une recette complémentaire d'amortissement en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Libellé	DEPENSES	RECETTES
040	28041511		Groupements à Fiscalité Propre de rattachement - biens mobiliers, matériel et études		400 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-11,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2020 portant vote du budget primitif de la Ville de
Brumath afférent à l'exercice 2020,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la décision modificative n°3 du budget principal 2020 de la Ville de Brumath.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 28 VOIX (dont 4 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

	Total dépenses réelles	6 767 251 €	6 802 310 €	35 059 €	0,52%
23	Virement à la section d'investissement	5 000 000 €	5 000 000 €	0 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 390 €	398 100 €	85 710 €	
	Total dépenses	12 079 641 €	12 200 410 €	120 769 €	1,00%

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolutions	
13	Atténuations de charges	60 000 €	50 000 €	-10 000 €	-16,67%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 088 250 €	1 260 500 €	172 250 €	15,83%
73	Impôts et taxes	4 076 000 €	3 857 717 €	-218 283 €	-5,36%
74	Dotations et participations	1 093 130 €	957 730 €	-135 400 €	-12,39%
75	Autres produits de gestion courante	164 450 €	157 900 €	-6 550 €	-3,98%
76	Produits financiers	120 €	50 €	-70 €	-58,33%
77	Produits exceptionnels	10 050 €	5 000 €	-5 050 €	-50,25%
78	Reprises provisions semi-budgétaires		1 000 €		
	Total recettes réelles	6 492 000 €	6 289 897 €	-202 103 €	-3,11%
002	Résultat fonctionnement reporté	5 587 128 €	5 910 000 €	322 872 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 €	513 €	0 €	
	Total recettes	12 079 641 €	12 200 410 €	120 769 €	1,00%

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 345 835,00 €.

Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolutions
20	Immobilisations incorporelles	262 527 €	182 466 €	-80 061 €
204	Subventions d'équipement versées	1 600 €	1 600 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	3 209 085 €	3 467 680 €	258 595 €
23	Immobilisations en cours	3 622 539 €	399 686 €	-3 222 853 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000 €	10 000 €	-10 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	566 000 €	581 000 €	15 000 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000 €		-5 000 €
4581	Opérations sous mandat	65 000 €	92 890 €	27 890 €
20	Dépenses imprévues		300 000 €	300 000 €
	Total dépenses réelles	7 751 751 €	5 035 322 €	-2 716 429 €
001	Solde exécution section investissement reporté	426 917 €	1 300 000 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 €	513 €	
041	Opérations patrimoniales	6 027 €	10 000 €	
	Total dépenses	8 185 208 €	6 345 835 €	-1 839 373 €

Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2020	BP 2021	Évolutions
10	Dotations, fonds divers et réserves	650 000 €	180 000 €	-470 000 €
13	Subventions d'investissement	1 862 026 €	621 570 €	-1 240 456 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	165 €	165 €	0 €
24	Produits des cessions d'immobilisation	345 000 €		-345 000 €
27	Autres immobilisations financières		10 000 €	10 000 €
4582	Opérations sous mandat	10 000 €	126 000 €	116 000 €
Total recettes réelles		2 867 191 €	937 735 €	-1 929 456 €
001	Solde exécution section investissement reporté			0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000 000 €	5 000 000 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	311 990 €	398 100 €	
041	Opérations patrimoniales	6 027 €	10 000 €	
Total recettes		8 185 208 €	6 345 835 €	-1 839 373 €

	BP 2020	BP 2021	Évolutions	
BP GLOBAL VILLE DE BRUMATH	20 264 849 €	18 546 245 €	-1 718 604 €	-8,48%

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 janvier 2021,
Après en avoir débattu,

APPROUVE

le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	12 200 410	12 200 410
Investissement	6 345 835	6 345 835
TOTAL	18 546 245	18 546 245

ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE

POUR : 23 VOIX (dont 3 procurations)

CONTRE : 1 VOIX (J.M DELAYE)

ABSTENTIONS : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,


Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210208-004_02_2021-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 005/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 5

Titre

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2019 DU MULTI-ACCUEIL « LA MAISON DE L'ENFANCE » GERE PAR LA SPL AJEF

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 7 novembre 2016, la Ville de Brumath a confié la gestion du Multi-accueil de la Maison de l'Enfance à la Société Publique Locale – Accueil du Jeune Enfant et de la Famille (SPL AJEF) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

En application des dispositions de l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 27 janvier 2021,

PREND ACTE

du rapport annuel d'activités 2019 du multi-accueil « La Maison de l'enfance », géré par la SPL AJEF, tel qu'annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
067-216700674-20210208-005_02_2021-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 006/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 6

Titre	RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNEE 2019
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Le document en annexe retrace l'activité du service public d'eau potable en 2019. Il est accompagné de la note de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 2020 relative aux redevances et à son programme pluriannuel d'intervention (chiffres 2019).

Les principales indications qui en ressortent sont :

- Une ressource mobilisée avec les trois puits en service de 49 % en période de pointe journalière, ce qui laisse de la marge ;
- Un volume d'eau produit et importé pour un total de 706 293 m³ ;
- Un volume d'eau distribué de 565 878 m³, dont 11 050 m³ fournis à Krautwiller ;
- Soit un rendement de distribution de 80 % ;
- Selon les analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé, l'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur ;
- Les travaux d'investissement réalisés en 2019 ont porté sur le renforcement et le renouvellement du réseau rue des Cigognes et rue de Geudertheim, en amont des travaux d'aménagement de voirie programmés.

Les tarifs n'ont pas évolué par rapport à 2018. A titre d'exemple, pour un foyer de 4 personnes, consommant 180 m³ d'eau par an (moyenne sur Brumath), la facture annuelle est de 186 € (TVA 5,5 % incluse).

Le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux le 27 janvier 2021.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 27 janvier 2021,

PREND ACTE

du rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable, ainsi que de la note de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 2020 relative aux redevances et à son programme pluriannuel d'intervention (chiffres 2019).

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 007/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 7

Titre	RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2019
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Eric JEUCH

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

La compétence assainissement était détenue par le SIVU d'assainissement de la Région de Brumath jusqu'au 31 décembre 2016. La compétence a été transférée au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette compétence est prise sur le périmètre de la Région de Brumath constitué des communes de Bernolsheim, Bilwisheim, Brumath, Donnenheim, Hohatzenheim, Krautwiller, Kriegsheim, Mittelschaeffolsheim, Olwisheim et Rottelsheim.

Le document en annexe retrace l'activité du service public d'assainissement en 2019 pour le périmètre de la Région de Brumath. Il est accompagné de la note de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 2020 relative aux redevances et à son programme pluriannuel d'intervention (chiffres 2019).

Les principales indications qui en ressortent sont :

- Un volume d'eau traitée de 721 436 m³, soit une moyenne de 162 m³ par abonné par an (baisse de 5 % en volume par rapport à 2018) ;
- Un coût facturé à 1,695 € TTC / m³ (calculé sur la base de 120 m³), comprenant la redevance liée au service + la redevance à l'Agence de l'Eau + la TVA ;
- Un investissement de 519 501 € HT (fin des travaux de création d'un bassin d'orage à la ZAC de la Scierie et rénovation du réseau rue des Cigognes à Brumath, renforcement du réseau rue de Rumersheim à Mittelschaeffolsheim, travaux divers au niveau des deux stations d'épuration).

Le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux le 27 janvier 2021.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 27 janvier 2021,

PREND ACTE

du rapport annuel 2019 du SDEA relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour le périmètre de la Région de Brumath, ainsi que de la note de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 2020 relative aux redevances et à son programme pluriannuel d'intervention (chiffres 2019).

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE BRUMATH' and '1654-1910'. The signature is a stylized, cursive script.

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 008/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 8

Titre

**CREATION D'UN PARKING ET D'UNE PISTE CYCLABLE RUE DU STADE – ADOPTION
D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU**

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

La Ville de Brumath a inscrit à son programme de travaux d'investissement la création d'un parking rue du Stade, afin d'y accueillir les usagers et visiteurs du complexe sportif Rémy Huckel récemment rénové.

Cette opération de voirie est l'occasion de poursuivre l'amorce de piste cyclable existante au début de la rue du Stade jusqu'à l'entrée du complexe sportif.

La création du parking relève de la compétence communale, tandis que la création de la piste cyclable est de compétence communautaire.

Pour réaliser ces travaux, les deux maîtres d'ouvrage ont choisi de se prévaloir des dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique, qui permet, en cas de réalisation d'un ouvrage relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, de désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

C'est dans ce cadre que la conclusion d'une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement est envisagée entre la Ville de Brumath et la CAH.

Il est proposé que la Ville de Brumath assure la maîtrise d'ouvrage unique de ces travaux. A ce titre, elle sera chargée notamment de définir les conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé ; de choisir les entreprises prestataires ; de signer et de gérer les marchés de travaux ;

d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la totalité des opérations, y compris pour le compte de la CAH.

Le coût prévisionnel de l'opération tel qu'il ressort de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre se monte à 400 000 € TTC, décomposé comme suit :

- part Ville de Brumath : 320 000 € pour le parking,
- part CAH : 80 000 € pour la piste cyclable.

La CAH versera à la Ville de Brumath sa contribution financière à cette opération d'aménagement selon les modalités prévues dans la convention jointe. La Ville de Brumath, en tant que maître d'ouvrage, assurera le préfinancement des dépenses de l'opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux de
création d'un parking et d'une piste cyclable rue du Stade à Brumath,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux de création d'un parking et d'une piste cyclable rue du Stade à Brumath, telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cette convention.

CHARGE

Monsieur le Maire de prendre toute décision afférente à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 009/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 9

Titre	AUTORISATION D'URBANISME POUR LA DEMOLITION DE LA CHEMINEE DU GYMNASE
Service référent	Direction de l'Aménagement et des Equipements
Rapporteur	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Le gymnase sera prochainement raccordé à la chaufferie collective en cours de construction rue du Château.

L'installation de chauffage actuelle du bâtiment sera alors mise à l'arrêt. Celle-ci est constituée d'une chaudière gaz raccordée sur un conduit de cheminée en briques. Ce dernier présente quelques fissurations. N'étant plus utile à terme, il est envisagé de le démolir pour des raisons de sécurité.

La démolition de la cheminée modifie l'aspect de façade du bâtiment et induit le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la démolition de la cheminée du gymnase.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 010/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 10

Titre

**AUTORISATION D'URBANISME POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE
SECURITE INCENDIE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Madame Ariane PITSILIS

La Maison des Associations est un établissement recevant du public de type L (salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles,...) classé en 5^{ème} catégorie.

Selon le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, des dispositions spécifiques doivent être prises pour couper automatiquement la ventilation et l'installation sono de la salle d'audition lors du déclenchement de l'alarme incendie.

Pour répondre à cette contrainte réglementaire, un nouveau système de sécurité incendie doit être mis en œuvre.

Cette installation modifie les caractéristiques de l'établissement en termes de sécurité incendie et induit le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme pour la mise en œuvre d'un système de sécurité incendie à la Maison des Associations.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 011/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 11

Titre

FORET - APPROBATION DU PLAN DE COUPE ET TRAVAUX FORESTIERS 2021

Service référent

Direction de l'Aménagement et des Equipements

Rapporteur

Monsieur Eric JEUCH

Le plan d'aménagement forestier de la commune de Brumath a été établi par les services de l'ONF en concertation avec la Ville et les acteurs locaux concernés pour la période 2013-2032.

Ce document, encadré par des référentiels nationaux et régionaux, a été construit à partir d'un diagnostic préalable à l'élaboration des propositions d'actions et du cadrage budgétaire, voués à être déclinés dans les programmes annuels de travaux et de coupes à soumettre chaque année au Conseil Municipal.

L'état prévisionnel des coupes établi par l'ONF pour l'année 2021 s'établit comme suit :

- **1 431 m³ en coupes à façonner**
 - Bois d'œuvre 476 m³ dont 447 m³ en feuillus
 - Bois d'industrie et bois de feu 290 m³ dont 271 m³ de feuillus destinés à l'industrie
 - Volume non façonné 665 m³
- **211 m³ en coupes en vente sur pied**

Le produit est estimé à 83 420 € HT, tandis que les frais d'exploitation des bois façonnés s'élèvent à 35 023 € HT. **Le produit net des coupes est estimé pour l'année 2021 à 48 397 € HT.**

Par ailleurs, le programme prévisionnel des travaux pour l'exercice 2021 s'élève à **25 280 € HT** et se décline comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Travaux de sylviculture | 20 550 € HT |
| - Travaux de protection contre les dégâts de gibier | 530 € HT |
| - Travaux d'accueil du public (entretien des sentiers, des tumuli et des pépinières) | 4 200 € HT |

Les travaux d'infrastructure sont reportés sur 2022 afin de contenir le budget 2021.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 20 janvier 2021,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le plan de coupe 2021 et le programme des travaux proposés pour l'exercice 2021 par les services de l'ONF tels que décrits ci-dessus.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer les devis et commandes y afférents, ainsi que tout document visant à concrétiser le présent dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 012/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 12

Titre	PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Service référent	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Afin de prendre en compte les éléments suivants, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs de la Ville de Brumath :

- **Evolution de carrière**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de carrière, en cas de réussite à un concours, un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.
Plusieurs agents ont réussi l'examen ou le concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et sont donc éligibles à la nomination sur ce grade.

- **Reclassement d'un agent dans la filière administrative**

Suite à une inaptitude à exercer toutes fonctions de la filière technique et au vu de l'avis du Comité Médical, un agent de la Ville de Brumath bénéficiera d'un reclassement dans la filière administrative.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer les emplois suivants :

- 3 emplois permanents d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet,

APPROUVE

le tableau des emplois du personnel de la Ville, tel que joint en annexe à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 29 VOIX (dont 3 procurations)

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

Conseillers présents :
26

Conseillers absents :
3

Procurations :
3



Extrait du registre Du conseil municipal

Séance du lundi 8 février 2021 à 20h00

Convocation du 2 février 2021

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

N° 013/02/2021

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER.

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB
Meltem ERCIN donne procuration à Pauline JUNG
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

POINT N° 13

Titre

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Service référent

Direction Générale

Rapporteur

Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

Décisions prises du 24 novembre 2020 au 19 janvier 2021

En matière de commande publique

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
12/01/2021	PM	fournitures	équipement des services	TASER PM	marché national	RIVOLIER	4 377,78 €
19/01/2021	PM	fournitures	équipement des services	CINOMETRE LASER TRUSPEED	marché national	STAND BY	4 680,00 €
14/01/2021	DST	fournitures	Centre technique municipal - petit équipement	ATELIER STOCKS ELECTRICIEN	Mapa < 40K€	SIEHR	5 451,64 €
Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
14/12/2020	SG	services	communication	BRUMATH CONTACT 97	Mapa < 40K€	IBS	4 387,10 €
05/01/2021	DVASC	services	évènement culturel	CO-REALISATION SPECTACLE GRAND CORPS MALADE	Mapa < 40K€	PRODUCTION	15 825,00 €
Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
14/12/2020	DAE	travaux	cimetière - travaux	REFECTION DES CHEMINEMENTS DU CIMETIERE	Mapa < 90 K€	PONTIGGIA	82 788,00 €

Le Conseil Municipal

PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du **24 novembre 2020** au **19 janvier 2021** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF